



L'OC CAL

UN DISPOSITIF D'AIDES FINANCIÈRES
UNIQUE POUR LES PETITES ENTREPRISES

Aides à la reprise d'activité, soutien à la trésorerie,
investissements sanitaires et de relance...

LOT



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

L'OCCITANIE,
LA RÉGION DES SOLUTIONS



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

LA FORCE DU COLLECTIF ET DE L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA VITALITÉ DE NOS TERRITOIRES

Dès le 3 avril, nous avons adopté un plan d'urgence doté de 370 M€ visant notamment à préserver les entreprises et l'emploi en Occitanie. Il s'agit désormais de préparer la reprise et la relance de l'activité économique dans nos territoires. Cet effort se porte notamment sur les entreprises touristiques, les commerces de proximité et les artisans ainsi que les professionnels de la culture et de l'évènementiel de notre région. Nous savons à quel point ces professionnels ont été durement frappés par la crise sans précédent que nous traversons. Avec les conséquences que nous connaissons, sur le plan social et économique. Parce qu'ils sont le moteur de notre région, le pilier de son tissu économique, le poumon de sa vitalité, nous lançons un outil sur-mesure qui leur est dédié.

L'OCCAL, nous l'avons conçu en partenariat avec la Banque des Territoires, les Départements et les Intercommunalités, car l'enjeu qui nous fait face nécessite une mobilisation totale, partenariale et coordonnée. Ensemble, nous engageons 80 M€ pour soutenir ces entreprises qui doivent s'adapter aux exigences et changements qui s'imposent désormais à elles, en matière sanitaire notamment.

**« s'adapter aux
exigences et
changements
qui s'imposent »**

Aide à la trésorerie, soutien à l'investissement, nous sommes à leurs côtés pour les aider à passer le cap du redémarrage. Avec L'OCCAL nous démontrons la force du collectif et de l'action publique au service de la vitalité de nos territoires.

Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie





UNE DÉMARCHE INÉDITE ABONDÉE ET GÉRÉE COLLECTIVEMENT

La Région Occitanie, la Banque des Territoires, 12 Départements et 153 Intercommunalités se mobilisent en lançant L'OCCAL, nouveau dispositif d'accompagnement dédié aux entreprises du tourisme, aux commerces de proximité, aux artisans, aux professionnels de la culture et de l'évènementiel, ainsi qu'aux petites communes gestionnaires d'équipements touristiques et culturels.

Objectifs : Soutenir les investissements pour la relance des entreprises qui doivent s'adapter aux exigences et changements s'imposant désormais à elles. En lien avec le Fonds de Solidarité National, favoriser le redémarrage de l'activité des entreprises par des aides à la trésorerie.

80 M€



engagés pour
la relance de l'activité
des territoires.



L'OCCAL : POUR QUOI FAIRE ET POUR QUI ?

VOLET 1 : TRÉSORERIE

Aide à la trésorerie pour permettre le redémarrage (loyers, besoins en fonds de roulement, ressources humaines spécifiques ...).

En partenariat avec la Banque des Territoires.

VOLET 2 : INVESTISSEMENT

Soutien à l'investissement pour accompagner la relance.

LES BÉNÉFICIAIRES

Personnes physiques et morales, micro-entreprises, TPE, PME touristiques prioritairement de moins de 20 salariés permanents (en ETP), associations, exploitations agricoles ayant une activité touristique, collectivités et offices de tourisme.

QUELS SECTEURS ?

- Hébergements touristiques (hôtellerie, hôtellerie de plein air, chambres d'hôtes labellisées, villages et centres de vacances...).
- Restauration (priorité à la restauration traditionnelle).
- Activités réceptives et événementielles.
- Activités de loisirs et lieux de visites touristiques et culturels.
- Activités agritouristiques et œnotouristiques, centres équestres.
- Commerces de proximité (magasins d'habillement, d'optique, librairies,...).
- Artisanat (en particulier activités accueillant du public : salons de coiffure, taxis...) et artisanat d'art.



Les dossiers sont à renseigner directement en ligne sur hubentreprendre.laregion.fr
Vous y trouverez également tous les détails sur les critères et les montants des aides L'OCCAL.

L'OCCAL CONCRÈTEMENT



ENTREPRISES TOURISTIQUES

Un propriétaire de camping trois étoiles, de 5 salariés, a besoin de réaménager son accueil (plexiglas, boutique souvenirs, ...), ainsi que les espaces communs, sa superette, ses vestiaires et sanitaires, ou encore doit faire l'acquisition de matériel sanitaire et restructurer ses sens de circulation.

Il peut être soutenu à hauteur de 70 % de sa dépense : soit, pour un investissement de 17 000 €, l'aide des collectivités sera de près de 12 000 €.



COLLECTIVITÉS ET OFFICES DE TOURISME

Un Office de Tourisme gère un lieu de visite œnotouristique et doit organiser le parcours de visite afin de respecter la réglementation en matière sanitaire. Plusieurs équipements sont prévus : hygiaphone, guichet d'accueil avec plexiglas et interphone, équipements de gestion des flux (panneaux et potelets), livret de visite...

Le montant des dépenses est de 14 752 € et l'aide correspond à 70% de ce montant, soit 10 326 €.





CULTURE

Un cinéma indépendant a un besoin de trésorerie de 18.000 € (loyers, charges...).

Il doit par ailleurs investir pour réorganiser son activité :

Achat d'un logiciel spécifique pour réservation des places pour chaque séance, marquage/ numérotation des sièges espacés en lien avec les réservations, matériel de nettoyage des sièges, réaménagement et extension des sanitaires.

Il bénéficie avec L'OCCAL à la fois d'un prêt à taux zéro d'un montant de 9 000 € avec différé de 18 mois et une durée de remboursement de 24 mois, et d'autre part d'une subvention de 70% du coût HT de l'investissement d'un montant de 17 393 € HT, soit 12 175 €.



COMMERCE DE PROXIMITÉ

Un propriétaire de magasin d'habillement avec 2 salariés, a un besoin de trésorerie de 16 000 € pour relancer l'activité, et d'un aménagement de sa boutique d'un montant de 2 500 € pour proposer des sens de circulation.

Son besoin de trésorerie peut être couvert à 50% par une avance remboursable, soit 8000€ et son projet d'investissement peut être accompagné par une subvention à hauteur de 70%, soit 1750€..





ARTISANS

Un chauffeur de taxi indépendant souhaite s'équiper d'une vitre plexiglas, d'un support fixe de gel hydroalcoolique et de housses jetables.

Il bénéficie d'une aide forfaitaire de 150 €.

Un opticien lunetier avec 2 salariés dont l'établissement a été fermé pendant le confinement a un besoin de trésorerie de 10 000 € pour permettre la reprise de l'activité et achète des équipements (stérilisateur des montures essayées par les clients...) puis réaménage l'espace d'accueil des clients de son magasin pour un coût de 2 400 € HT.

Son besoin de trésorerie peut être couvert à 50% par une avance remboursable, soit 5000€ et son projet d'investissement peut être accompagné par une subvention à hauteur de 70%, soit 1750€.

